

La Presse  
Forum, mardi 16 mai 2006, p. A21

### **Gaspillage incroyable**

### **Démanteler le registre des armes à feu, malgré toutes les erreurs qui ont été commises, serait une erreur magistrale**

Bergeron, Catherine

Monsieur Stephen Harper,

Je me permets de vous écrire car je suis une citoyenne inquiète. En effet, le sort de la Loi sur les armes à feu, incluant le registre des armes à feu, me semble bien incertain.

Au-delà des considérations politiques ou économiques, il est primordial de revenir sur les raisons qui ont amené l'adoption de cette loi. Il me semble en effet qu'une grande confusion persiste quant aux objectifs de cette loi de même que les coûts qu'elle implique.

Rappelons-nous d'abord et avant tout, la Loi sur les armes à feu vise la sécurité du public. Il s'agit d'une loi dont l'objectif est de prévenir les décès par arme à feu. À cette fin et de façon générale, la loi prévoit que toutes les armes soient enregistrées, que les propriétaires et utilisateurs d'armes obtiennent un permis (ce qui implique de démontrer qu'ils sont aptes à posséder une arme) et que les armes et munitions soient entreposées de façon sécuritaire.

#### **La loi fonctionne**

Les statistiques le démontrent et en dépit des critiques, la loi fonctionne. En effet, les décès par armes à feu ont nettement diminués depuis 15 ans, la majorité des propriétaires d'armes ont obtenus leur permis et leurs armes ont été enregistrées, les corps policiers consultent des milliers de fois par jour le registre des armes à feu dans le cadre de leurs enquêtes et de leur travail. Le fait d'avoir un registre des armes légales permet d'identifier beaucoup plus facilement les armes illégales. Et je pourrais continuer avec de nombreux exemples....

Au surplus, les associations de policiers, les groupes actifs en matière de prévention de la violence et du suicide, les réseaux de santé sont tous d'avis que la Loi sur les armes à feu est un outil précieux et efficace.

Malgré tout, j'ai la nette impression que l'objectif premier de la loi de même que son efficacité ont été complètement occultés, principalement par les partisans du démantèlement du système de contrôle des armes. Or ces partisans n'ont pas à coeur la sécurité de leurs concitoyens mais plutôt leur propre intérêt: soit celui de pouvoir disposer de leur arme sans avoir à rendre de compte à la société. Pourtant, la majorité des deux millions des propriétaires d'armes s'est conformée aux exigences de la loi. Seule persiste un minime pourcentage de gens qui contestent encore son application. À l'inverse, la majorité des Canadiens et Canadiennes estiment qu'un contrôle des armes à feu est nécessaire.

#### **Mise en place coûteuse**

Oui, la mise en place du système a été fort coûteuse. Les explications sont nombreuses, notamment les actions du puissant lobby des armes pour contrecarrer l'application de la loi (par exemple, le fait de sciemment remplir des formulaires truffés de mauvaises informations), une gestion de l'implantation de la loi probablement non optimale, les nombreux recours intentés devant les tribunaux ou le fait de ne faire payer qu'une minime somme aux propriétaires d'armes pour obtenir un permis ou enregistrer leurs armes, tout en leur accordant de nombreux délais additionnels afin de leur permettre de se conformer à la loi. Rien ne vous empêche de faire la lumière sur les raisons qui ont entraîné des coûts plus importants que prévus.

Mais à ce jour, l'argent a été dépensé et le système fonctionne. Son démantèlement à ce stade serait un gaspillage incroyable. L'exemple suivant, donné il y a quelque temps par un politicien québécois, me semble clair: détruit-on une maison parce que le coût des rénovations s'est révélé plus élevé que prévu?

Monsieur le premier ministre, vous avez certainement à coeur la sécurité de vos concitoyens et concitoyennes. Le poste que vous occupez aujourd'hui ne vous permet pas de céder à une minorité qui a pour seule considération son intérêt individuel de posséder et utiliser une arme. Le poste que vous occupez implique de continuer à appliquer la Loi sur les armes à feu.

Je ne prétends pas que ma soeur serait toujours de ce monde si la Loi sur les armes à feu telle qu'elle est maintenant avait été adoptée au moment du massacre de Polytechnique, le 6 décembre 1989. Cependant, j'ai la ferme conviction que beaucoup de vies ont été sauvées depuis cet événement grâce à la loi. Le décès de ma soeur aura au moins servi à cela et il ne faut pas l'oublier.

*L'auteure est soeur de Geneviève Bergeron décédée le 6 décembre 1989 à l'École polytechnique.*